



Contrat de travail moins de 18ans et litiges

Par **goy_old**, le **10/08/2007** à **23:40**

bonjour j'ai 17ans et j'effectue mon premier contrat cdd saisonnier a walibi parc d'attraction,après avoir effectué un mois et i avoir subis reproche complot et de l'harcelement moral je trouve que cela ne peut plus durer,j'ai signé un contrat jusqu'au 2 septembre,hors ne faut il pas la signature du représentant légal? mes parents ont juste signé une attestation ou il m'autorise a travaillé a walibi cela suffit? et si non comment rompre mon contrat quel sont les démarches? merci